Un Drame, rue de Wazemmes

Quoique partisan de l'union libre, un anarchiste revolverise sa femme qui le trompe.

L'état de la victime inspire de vives inquiétudes. — Le meurtrier se constitue prisonnier

La jalousie, contre laquelle les âmes les mieux trempées ne peuvent réagir, a, samedi matin, provoqué un nouveau drame.

Un anarchiste qui à maintes reprises s'était cependant précisément partisan de la doctrine de l'union libre et ne cessait d'affirmer que la femme et l'homme sont absolument maîtres de leurs actes, même quand ceux-ci vont à l'encontre de solennels serments, a revolvérisé son infidèle épouse.

Le meurtrier est sous les verrous et la victime à l'hôpital.

LE MÉNAGE LOMBARD-VANHEE

C'est dans la populeuse rue de Wazemmes, que cette tragique scène s'est déroulée.

Au deuxième étage de l'estaminet Jules Cazier, situé au N° 161 de cette rue, habitent les époux Lombard-Vanhée. De cette union qui remonte à six ans environ est issue une fillette de cinq ans, actuellement en pension chez ses grands-parents, à Nieppe. Lui, né le 22 janvier 1888, à Armentières, se prétend tisseur. En réalité il est vendeur de journaux et c'est en colportant des feuilles ou des brochures révolutionnaires qu'il gagne principalement sa vie. C'est d'ailleurs un anarchiste militant et dernièrement encore, en raison de ses agissements il était mutité à partir avec la justice.

Il s'était rendu à la gare, quelques jours avant le départ des « bleus », pour prendre livraison de placards antimilitaristes dont il devait assurer l'affichage quand la police l'arrêta.

La détention fut courte. Quarante-huit heures après son arrestation, la police le remettait en effet en liberté provisoire.

L'INFORTUNE DE L'ANARCHISTE

Et Lombard reprit ses occupations. Mais bientôt des bruits fort ennuyeux parvenaient à ses oreilles.

— Votre femme, lui racontait-on, a trouvé durant votre absence, un consolateur !

Sa femme Léontine lui avait donné depuis le début du mariage tant de preuves de son amitié que Lombard ne voulut pas y croire.

Toutefois, il n'avait pas été sans remarquer, qu'un de ses voisins, Fernand Verhelle, 33 ans, graisseur à la filature Delcourt, en compagnie duquel son épouse prenait ses repas à l'estaminet Cazier, était vis-à-vis d'elle très aimable et empressé.

Hanté par cette idée que Verhelle devait être l'ami de Léontine, il résolut d'en acquérir la certitude.

IL PART POUR REVENIR

Samedi matin, à six heures, il quitte sa femme comme s'il devait aller vendre ses journaux.

Un quart d'heure plus tard, il revenait lumpinement, gravissait rapidement les escaliers et surgissait en trombe dans le chambre.

D'après ce qu'il raconte par la suite au commissaire, il surprit sa femme près de Verhelle, dans une attitude qui ne pouvait lui permettre de douter de son infortune.

— Sors immédiatement, cria-t-il à l'homme qui obéit sans élever la moindre protestation.

« Quant à toi, dit-il à la femme, tu vas faire ton paquet et tu pourras aller rejoindre celui que tu préfères ».

Léontine Vanhée tenta une explication, mais ce fut en vain.

« Il faut que tu partes, répliqua froidement Lombard, puis il descendit chez le cabaretier où il retrouva le trop aimable voisin.

Lui ayant exprimé tout son mépris, il lui enjoignit de partir bien loin avec Léontine, puis il s'en fut.

VAINCU PAR LA JALOUSIE

Lombard avait bien juré de s'en tenir, conformément à ses principes, à cette simple démonstration, mais la jalousie eut raison de sa résolution.

A peu précipitée, il se dirigea vers l'armurerie Pagie, rue Léon-Gambetta, où il acheta pour dix francs un revolver du calibre de six millimètres, vingt-cinq cartouches à balles et 5 cartouches à blanc.

Pendant ce temps, la femme Lombard était allée prier une voisine, Mme Carbonnelle, de prendre en dépôt ses effets et quelques menus objets lui appartenant personnellement.

Suivie de Mme Carbonnelle, qui tenait son enfant dans ses bras, elle revint chez elle et procéda à sa toilette.

Il était huit heures un quart environ. Tout-à-coup, dans l'encadrement de la porte restée ouverte, Lombard parut. Il tenait à la main son revolver.

TROIS BALLES SONT TIRÉES

Sans proférer une parole, il déchargea deux fois son arme sur sa femme qui n'avait pas eu le temps de se retourner. Une première balle l'atteignit à l'omoplate gauche, lui faisant une blessure insignifiante. La seconde pénétrait sous l'omoplate droite.

Epouvantée par cette scène tragique la voisine, que Lombard n'avait pas aperçue, s'enfermait précipitamment dans un placard.

Satisfait sans doute, le meurtrier descendit tranquillement l'escalier. Entendant des bruits de pas sur le palier et croyant à la fuite, soit de la victime, soit de son rival, il tira une troisième balle, mais heureusement cette-ci alla se perdre dans l'escalier.

LOMBARD SE CONSTITUE PRISONNIER

Tenant toujours en main son revolver, Lombard se rendit aussitôt au poste du 6e arrondissement où il se constitua prisonnier.

— Je viens de faire un malheur, déclara-t-il au commissaire. Je me remets entre vos mains. Je ne voulais pas agir ainsi, mais ce fut plus fort que moi, ajouta-t-il, après avoir parré la scène sanglante. Je regrette profondément ce que j'ai fait.... »

Et comme il demandait des nouvelles de sa femme, on ne lui cacha pas qu'elle était très grièvement blessée.

— Je ne voulais pas la tuer, murmura-t-il ».

Il fut ensuite conduit au poste de police du 7e arrondissement où se trouvait déjà son rival, convoqué par M. Videt, commissaire de police chargé de l'enquête.

L'ENQUÊTE

C'est par l'interrogatoire de la victime que le magistrat commença son information.

Sans éprouver aucune difficulté, Léontine Vanhée lui retraça les diverses phases de la scène. Elle prétendit qu'elle n'avait jamais entretenu de relations coupables avec Verhelle et qu'elle l'avait simplement appelé dans sa chambre afin qu'il lavât les carreaux. Elle ajouta d'autre part que le locataire ne se trouvait pas à ses côtés quand son mari entra dans l'appartement.

Les autres personnes interrogées n'ont pu apporter de renseignements utiles.

Lombard, interrogé à son tour, a raconté le drame tel que nous venons de le décrire.

Prévenu vers neuf heures, M. Raymond, juge d'instruction, s'est rendu, vers midi, à l'hôpital de la Charité, où Léontine Vanhée avait été transportée. Les déclarations qu'elle lui fit sont identiques à celles enregistrées par M. Videt.

M. Raymond a également visité le théâtre du drame et confronté Lombard avec sa femme et son rival.

L'ETAT DE LÉONTINE VANHEE

L'état de Léontine Vanhée inspire de vives inquiétudes et l'on craint que le projectile qui l'atteignit sous l'omoplate soit allé se loger dans le poumon. A six heures du soir elle a été prise d'une violente fièvre et l'on redoute une issue fatale.

Quant à Lombard, il sera conduit aujourd'hui au parquet. Les renseignements fournis sur son compte sont bons. Le meurtrier était très sobre. Il n'a jamais été condamné et on le considère dans son quartier comme un homme très doux. Il n'a pas plus l'aspect, d'ailleurs, d'un meurtrier que d'un farouche anarchiste.

L'affaire du drapeau devant le Tribunal correctionnel

Il y avait hier, pour entendre les débats de cette affaire, plus de monde que la salle des audiences correctionnelles n'en pouvait contenir : foule composée presque uniquement d'hommes, d'ouvriers, d'amis politiques des quatre prévenus, foule de réunion publique que tout à l'heure l'on sentira vibrante et prête aux applaudissements, quand Me Wilm, du barreau de Paris, affirmera, dans la chaleur de la discussion, que l'on a violé la loi en faveur d'un jeune bourgeois et au préjudice de quatre ouvriers, ses clients.

Rappelons brièvement les faits qui ont amené la poursuite d'hier, faits assez bénins en somme, et qui n'auraient certainement pas eu de retentissement jusque dans la presse parisienne si le public n'avait été vivement froissé par un geste des plus malheureux qui prit aussitôt les allures d'une manifestation antimilitariste.

LES FAITS

Le lundi 17 juin, deuxième jour des fêtes de Lille, vers 7 heures du soir, une société de bouchonneux « les Mit-Mut » qui venait de recevoir ses prix, descendait le boulevard Vauban, se dirigeant vers le pont de la Citadelle. En tête marchait un bambin de cinq ans, portant sur l'épaule la hampe d'un drapeau tricolore dont l'étoffe traînait lamentablement derrière lui, sur le sol.

A ce moment, M. Henri Vesque, 18 ans, élève au Lycée Faidherbe, fils de M. le capitaine Vesque, du 43e régiment d'infanterie, vint à passer. La vue de ce drapeau traînant dans la boue choqua vivement ce jeune homme, fils d'officier, candidat lui-même à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Traversant alors le boulevard, il se dirigea vers le gamin, saisit la hampe du drapeau et le redressa en disant : « Voilà comment il faut la tenir. »

Cette observation déplut souverainement aux bouchonneux que de copieuses libations avaient un peu surexcités ; l'un d'eux surtout, un sieur Pollet, père du petit porte-drapeau, non content d'adresser au jeune homme de vifs reproches, se livra sur lui à des violences. M. Vesque fils fut entouré, bousculé, houspillé, notamment par Ernest Caudle, 21 ans, magasinier, Louis Trachez, 20 ans, trappeur, Maurice Delmyser, 21 ans, cordonnier. A peine venait-il de se dégager qu'il aperçut non loin de là son père, M. le capitaine Vesque, sa mère, Mme Vesque, qui tous deux accompagnaient M. le colonel Proye, commandant le 43e régiment d'infanterie et Mme Proye. Il alla leur conter l'incident qui venait de se produire : ce que voyant, le bouchonneux Pollet prit le drapeau des mains de son fils, le trempa dans la boue du fil d'eau, puis dans les innombrables d'un urinoir voisin, et ce, à la grande joie des agresseurs de M. Vesque fils.

C'en était trop : M. le colonel Proye s'avança vers le groupe, et, comme il était en civil, déclina ses noms et qualités. Puis, comme un soldat passait précisément, il le pria d'emporter ce drapeau qu'il ne voulait plus voir souiller de pareille façon. Mme Proye l'avait suivi, ainsi que M. et Mme Vesque et leur fils. Tous furent entourés et copieusement injuriés ; M. Vesque fils plus particulièrement pris à partie, se vit à tel point harcelé qu'il crut nécessaire de se défendre. Tirant de sa poche un petit canif, il en donna un coup à Caudle qui fut atteint à l'épaule gauche. Cependant les coups pleuvaient sur M. le capitaine Vesque ; Mme Proye elle-même n'était pas épargnée car Delmyser fut convaincu du tranchant de la main, un violent coup dans la figure.

L'arrivée d'un agent mit fin à cette scène regrettable. Après s'être assuré de l'identité de chacun, l'agent pria Caudle et M. Vesque fils de le suivre au poste de police : en chemin, Caudle décocha un dernier coup de poing sur la tête de M. Vesque fils.

LES DÉBATS

Confiés à M. Delaté, doyen des juges d'instruction de Lille, l'instruction de cette affaire se termina par une ordonnance de non-lieu rendue en faveur de M. Vesque fils, qui était assisté de Me Cl. de Leuwerayne. L'honorable magistrat, et avec lui le Parquet, estimèrent en effet que si ce dernier s'était livré à des violences, ce n'était que contraint par la nécessité immédiate de se défendre.

Pollet, Caudle, Delmyser et Trachez, au contraire, ont été renvoyés devant le Tribunal correctionnel, prévenus du délit de coups et blessures.

Les débats n'ont donné lieu à aucun incident.

Nous éviterons à nos lecteurs le détail des dépositions des témoins ; toutes sont parfaitement concordantes et démontrent que s'il n'y a pas lieu de donner à l'affaire plus d'importance qu'elle n'en mérite, il n'est pas douteux que les prévenus ont bien commis le délit qui leur est reproché.

Tour à tour on entend M. Vesque fils, maintenant soldat au 110e de ligne, M. Vesque père, qui fait de la scène un récit assez modéré que précis, Mme Vesque, entre les mains de qui Caudle, bien reconnaissable à sa jambe de bois, a pris un parapluie pour le casser sur la tête de son fils.

Mme Proye dit dans quelles conditions elle a été amenée à intervenir : elle a voulu secourir M. Vesque fils dont les jours lui paraissaient en danger. Elle explique aussi comment Caudle lui a envoyé dans le figure un coup qui la fit souffrir pendant six semaines.

D'une voix ferme, M. le colonel Proye justifie également son intervention : « Je suis colonel, dit-il, je suis militaire et je suis français. Je n'ai pas pu assister impassible à ce spectacle du drapeau tricolore traîné dans la boue. Je me suis approché du groupe de bouchonneux et leur ai fait une observation à laquelle l'un d'eux m'a répondu : « L'armée, on s'en f.... On est en République, on fait ce qu'on veut ! »

Une déposition à retenir fut celle de Mme Martinel. Cette-ci a parfaitement vu le début de la scène ; elle affirme (et cela paraîtra souvent gêner la défense) que M. Vesque fils a redressé le drapeau sans faire tomber, comme on l'a prétendu, ni même bousculer le petit Pollet.

Enfin, M. le docteur Dutilleul, qui a examiné Mme Proye, Mme Vesque, MM. Vesque père et fils, et Caudle, dit au Tribunal le résultat de ses constatations : rien de grave ni chez les uns ni chez les autres.

M. Saint-Venant, témoin à décharge, vient affirmer que Pollet est « un bon camarade n'intervenant qu'à bon escient ».

RÉQUISITOIRE ET PLAIDOIRIES

M. Testart, procureur de la République, avait tenu à occuper lui-même le siège du Ministère public.

Pour lui, l'affaire que le Tribunal est appelé à juger est profondément regrettable. Pour une cause futile, des personnes parfaitement honorables ont été assaillies sur la voie publique et fortement malmenées.

Certes, l'idée de M. Vesque fils de vouloir donner une leçon à des gens qui ne connaissait pas, n'a pas été des plus heureuses : il est des gens avec qui on ne doit pas se commettre. Mais, il est un fait absolument établi, c'est qu'il n'y a eu de la part de ce jeune homme aucune espèce de sévices alors que les quatre prévenus, au contraire, se sont livrés à des violences graves qui excusent parfaitement le geste de vivacité de M. Vesque fils.

En passant, M. Testart explique pourquoi le Parquet n'a pas fait opposition à l'ordonnance de non-lieu rendue par M. Delaté ; M. Vesque fils, âgé de 18 ans seulement, s'est trouvé aux prises avec plusieurs individus plus âgés que lui, et très menaçants : il était en état de légitime défense et aucune poursuite ne pouvait être dirigée contre lui.

En terminant, l'honorable organe du Ministère public demande au Tribunal de tenir compte des antécédents des prévenus, et de proportionner la peine de chacun à la gravité de la faute commise.

Tour à tour Me Wilm et Me Macquart prennent la défense des quatre prévenus : ce sont leurs clients qui ont été provoqués, notamment par M. Vesque fils qui a violenté le jeune Pollet. Au surplus, une illégalité a été commise le jour où un non-lieu est intervenu en faveur de M. Vesque fils.

Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré ; le jugement sera rendu samedi prochain.

SAVON du CONGO Pâte hygiénique Victor VAISSIER 512

Chasseurs, mangez de votre gibier !

La plupart des disciples de Saint-Hubert se contentent des émotions des balles et de l'affût.

Glorieux de rapporter lièvres, lapins, faisans et perdreaux, après avoir reçu les compliments enthousiastes de leur famille, la plupart s'empressent... d'envoyer à leurs amis le produit de leurs chasses !

Car le médecin leur a défendu le gibier ! L'artériosclérose, l'entérite, la gastrite, le tempérament congestif fort, en effet, mauvais ménage avec le gibier dont la chair n'acquiert du fumet qu'en se chargeant des principes les plus dangereux ;

Eh bien ! Ces chasseurs pourront désormais déguster le produit de leurs prouesses sans aucun danger, grâce à l'Oxyol !

Ce produit essentiellement scientifique, apprécié par tout le corps médical, détruit, grâce à l'oxygène qu'il dégage, les poisons qui pourraient se trouver dans l'estomac et l'intestin.

Quelques gouttes prises aussitôt les repas assurent une digestion parfaite et « assainissent » l'estomac et l'intestin d'une façon absolue.

Chasseurs mangez donc de votre gibier !!!

L'Oxyol est en vente :

Lille, Phie Pruvost, rue des Arts ; Rifler, place Richebé. — Roubaix, Phie Leflon, Grande-Rue ; Delaporte, rue du Moulin. — Tourcoing, Phie Levin. — Béthune, Phie Quiret. — Calais, Phie Durde. — Boulogne, Phie Dulertre. — Abbeville, Phie Perrotte. — Charleville, Phie Gillet. — Mézières, Phie Lefebvre, et toutes bonnes pharmacies.

Je ne fume que le NIL

Championnat international DE LUTTE

Une foule énorme assiste aux premières rencontres

C'est hier soir qu'a commencé à l'Hippodrome de Lille le Championnat International de Lutte auquel participent comme on le sait, les meilleurs athlètes du monde. La salle était archi-comble.

Après trois combats de boxe, qui ne furent pas de longue durée puisque les vainqueurs abandonnèrent presque tous en 3e round, Louis Lemaire, champion du monde de lutte — poids moyens — fit d'intéressantes démonstrations. Il tenta notamment de battre le record du monde de l'arraché et développé un pont que défient le russe Hackenschmitt avec 144 kilos, mais ne put y parvenir.

Avec aisance, il souleva en pontant à dix centimètres de hauteur, une barre de 145 kilos. Ce travail de force lui valut de multiples applaudissements. Il développa ensuite, à trois reprises, 138 kilos et 11 fois, une haltère de cent kilos.

Après la présentation des lutteurs, parmi lesquels on admire surtout le bulgare Antonitch, qui mesure 2 m. 16, commencèrent les matches de

Lutte du Championnat

1° Simonon, champion de France, poids moyen, tombe Masse, de Lille, par une manchette dehors en 15 minutes.

2° Iwaguinmi en lutte libre japonaise tombe Adzuma Yama.

Cette démonstration de lutte, nouvelle pour nos sportsmen fut très goûtée.

3° Raoul, de Rouen, tombe Urlicha (Belge) en 4'5" par une ceinture à rebours.

4° Louis Lemaire, de Lille, champion du monde, tombe Schakman « l'étrangleur », en 11' par une ceinture arrière.

Boxe

Dratam, de Lille, vainqueur de Drein, qui abandonne au 2e round.

Lauzelle, de Lille, vainqueur de Micard, qui abandonne au 2e round.

Plaele, de Lille, vainqueur de Rotl, qui abandonne au 2e round.

Aujourd'hui, continuation du championnat.

Contre la constipation rien n'est meilleur que les Pilules Suisses dépuratives, toniques, purgatives, Remède populaire, efficace, bon marché par excellence, 1 fr. 50 la boîte de 50 pilules. Dépense 3 à 6 centimes par jour. Glaudel, ph., rue Gramont, Paris.

POUR ÉVITER LES MALADIES ÉPIDÉMIQUES BUVEZ L'eau Minérale de Saint-Amand (Source Verbaux) 646

NORD-SELECT
ANNUAIRE DES SALONS

L'Administration du « Nord-Select » préviens ses clientèles que l'édition 1910 est actuellement à l'impression. Elle prie les personnes qui n'auraient pas encore renvoyé leur feuille de renseignements de l'adresser sans retard à M. René Reubrez, 66, rue Nationale, à Lille. Téléphone 23,93.

Plus d'Albumine

grâce au traitement infaillible préparé par Mlles Assolignon, herboristes de 1re classe, 5 bis, rue du Palais-Ribour, Lille. Le traitement 1 fr., par poste 1 fr. 20. Téléph. 26.35. 639

Le drame de la rue de Londres

L'instruction sur le drame qui se déroula rue de Londres, a été reprise hier par M. Gobert, juge, chargé de cette affaire. Le magistrat notamment a entendu : Mmes Ackaert, rue des Bois-Blancs et Téry, avenue de Dunkerque, 170. De leurs déclarations, il résulte que Mahieu a bien prémédité son crime. A maintes reprises, les témoins l'ont vu brandir la hache avec laquelle il tua son amie et l'ont entendu déclarer qu'il commettrait bientôt un assassinat.

Il avait même formé le dessein de « couper la tête » de sa femme dont il est séparé depuis de nombreuses années. De plus en plus, Mahieu apparaît comme une ignoble brute.

La véritable eau à l'EAU DE COLOGNE est marque **312** Victor VAISSIER

LE FLAIR DU POLICIER

Dans la nuit de vendredi à samedi, un nommé Jean Handriac, 23 ans, sans profession, demeurant 10, rue du Plat, se présentait au poste central de police et, se plaignait d'avoir été allégé, dans une brasserie, de son portefeuille, contenant une somme relativement importante.

L'agent Delbecque à qui Hendriac avait paru suspect, trouve une fiche au nom du plaignant.

Il apprit ainsi que ce dernier était l'objet d'un mandat d'arrêt de M. Buisson, juge d'instruction à Paris, pour abus de confiance.

L'imprudent voleur, fut appréhendé le lendemain matin, et conduit au poste. Il sera déféré au parquet.

Il ne faut jamais craindre de dire la vérité ; le BONAL pris sec ou à l'eau est un excellent apéritif bienfaisant.

Au Palais

L'affaire Sohier

Continuant son enquête sur les détournements commis à la coopérative d'Houplines, et dont est accusé Sohier, M. Delalé, juge d'instruction, a entendu hier le frère de ce dernier, employé à la mairie d'Houplines et Mme Sohier. Le magistrat instructeur leur a demandé la somme que possédait l'ex-maire en partant pour l'Amérique. Les témoins ont déclaré qu'il leur était impossible de répondre à cette question.

En correctionnelle

M. Gobert, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le Tribunal correctionnel à l'audience du 14 novembre Auguste Bruriaux, ce camelot arrêté rue de Tournai, pour port d'arme prohibée et outrages aux bonnes mœurs.

Le SUCRE BEGHIN
SE RECONNAÎT à sa BLANCHEUR, à sa FONTE RÉGULIÈRE 570

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

LA GUERRE D'ORIENT

Les craintes de troubles

A CONSTANTINOPLE

On s'alarme sérieusement dans les milieux diplomatiques des graves événements qui pourraient se dérouler à Constantinople en cas de défaite définitive et probable de l'armée turque.

Les fuyards qui, tout à coup, envahiraient la ville, y pourraient déchaîner des troubles d'autant plus redoutables que l'élément xénophobe tente déjà de soulever la population contre les étrangers.

Les ambassadeurs des grandes puissances ont, ainsi qu'on le verra par la dépêche ci-dessous, décidé de signaler à leur gouvernement respectif l'obligation qui s'impose à elles de prendre des mesures préventives.

Le gouvernement turc se rend lui-même at bien compte du danger de la situation, qu'il aurait, disait-on ce matin, demandé à l'Angleterre l'envoi de navires de guerre auxquels serait ouvert le passage des Dardanelles.

L'Angleterre a immédiatement détaché de Malte quelques croiseurs qui, disent les dépêches, ont reçu l'ordre de se rendre en Orient.

On ne sait rien de précis sur la destination de ces navires, mais il est certain que, s'ils sont, comme il y a lieu de le penser, route vers Constantinople, ils seront bientôt suivis de navires envoyés par les autres puissances.

Décision des ambassadeurs

Constantinople, 2 novembre.

Les ambassadeurs et chargés d'affaires ont décidé, dans la réunion qu'ils ont tenue hier soir, de faire des démarches auprès de leurs gouvernements pour qu'en cas de nécessité des mesures soient prises en vue d'assurer la protection des colonies étrangères.

Constantinople, 2 novembre.

On assure que dans leur colère, les ambassadeurs et les ministres de Belgique, de Roumanie et des Etats-Unis ont arrêté les mesures à prendre pour assurer la sécurité des colonies étrangères si elle était menacée.

Il semble que le gouvernement se préoccupe également d'assurer la sécurité de la capitale, comme le prouve l'envoi entre Constantinople et Tcholadjia, d'une division, chargée d'arrêter les fuyards.

Importantes précautions de l'Angleterre

Malte, 2 novembre.

Le croiseur anglais « Yarmouth » est parti à minuit pour l'Orient.

Malte, 2 novembre.

Les croiseurs « Barham », « Weymouth » et « Medea », faisant route de l'Orient vers Malte, ont reçu cette nuit, par télégraphie sans fil, l'ordre de retourner en Orient.

Le « Barham » va à la baie de la Suda ; le « Weymouth » et le « Medea » vont sur d'autres points propices en cas d'éventualités.

Constantinople, 2 novembre.

Un croiseur anglais vient de mouiller à l'entrée des Dardanelles et s'est mis en communication avec l'ambassade d'Angleterre.

TROIS CROISEURS FRANÇAIS A SYRA

Syra, 2 novembre.

Trois croiseurs français sont attendus demain dimanche. On croit qu'ils repartiront aussitôt vers Salonique et le Bosphore.

DEPART D'UN CUIRASSÉ HOLLANDAIS

La Haye, 2 novembre.

Le cuirassé « Genderland » a reçu l'ordre de partir de Majorque pour aller provisoirement à Smyrne, en attendant la confirmation ultérieure de son voyage vers Constantinople.

A SALONIQUE

Londres, 2 novembre.

Le croiseur anglais « Hampshire » est arrivé à Salonique.

Constantinople, 2 novembre.

Le croiseur français « Bruix » est arrivé à Salonique.

L'Action Serbe

Belgrade, 2 novembre.

Le commandant des troupes de Kumanovo, qui prétendait aussi avec « Alexandre » la ligne Ipek-Prizrend et rentrant sa marche vers la mer de l'Adriatique.

Le même service ayant reçu l'ordre de se joindre aux troupes monténégrines, assiégeant Scutari, afin de forcer la ville à capituler.

On n'a pas reçu de nouvelles de la première et deuxième armée serbe depuis deux ou trois jours.

On assure toutefois qu'elles marchent sur Gjevgeli entre Koprulu et Salonique, un peu avant la jonction de cette ligne au chemin de fer avec la ligne reliant Constantinople à Salonique.

Succès Grecs

Athènes, 2 novembre.

L'armée grecque qui s'avance vers Monastir est arrivée aujourd'hui à Kratotchoba, après avoir mis en déroute les troupes turques qui ont perdu 2000 cavaliers et 1000 fantassins.

Les Grecs ont pris 7 canons. On suppose que l'armée grecque bien demain sa jonction avec l'armée serbe.

Turcs contre Grecs

Constantinople, 2 novembre.

Le journal ottoman Turcs annonce qu'une attaque des troupes hellénistes contre Smyrne est rendue impossible par suite du « veto » que l'Angleterre opposerait à Athènes contre pareille attaque.

Constantinople, 2 novembre.

Près de Tarafeno, (Vardar), on s'est battu hier toute la journée entre troupes grecques et turques. Les troupes helléniques auraient été repoussées.

Les Turcs disent avoir sujet de reprendre confiance

Constantinople, 2 novembre.

La jonction des deux ailes de l'armée de l'Est et la marche sur Bunar-Hisar ont provoqué ici le plus grand enthousiasme.

La nouvelle a considérablement relevé le moral des Ottomans. On considère que de ce fait la marche des Bulgares se trouve arrêtée.

« Loyd Osman » dit leur d'officiers turcs blessés que l'ennemi se trouve en une mauvaise situation.

Les pertes des deux côtés sont importantes. Tandis que les Turcs ont la possibilité de remplacer, grâce à leurs réserves, les soldats tués ou blessés, les Bulgares ne peuvent faire de même et ceux-ci pourraient bien se trouver avant peu dans une situation difficile.

Sofia, 2 novembre.

La « Gazette de Francfort » annonce que depuis hier des bruits courent au sujet de la reddition d'Andrinople. Cette nouvelle n'a pas encore été confirmée, mais l'on s'attend dans les milieux bien informés à ce que la ville soit prise aujourd'hui.

Les Alliés balkaniques veulent une solution radicale

M. Nikolorof, chargé d'affaires de Bulgarie à Paris, interrogé par un de nos confrères de Paris sur le point de savoir quelles étaient les vues de son gouvernement à l'égard d'une médiation de l'Europe dans le conflit balkanique, a répondu :

« Je n'ai pas d'instructions de mon gouvernement sur ce point et j'ignore quelles sont ses vues et ses intentions, si tant est qu'il ait eu déjà à envisager la question, car la parole est encore au canon. Mais ce que je puis vous dire personnellement, croyant exactement traduire la pensée de mon pays, que j'ai été à même de connaître comme homme politique et comme diplomate, c'est que je suis certain qu'après tant de victimes et de sacrifices déjà faits, le peuple bulgare ne consentira jamais à s'arrêter à mi-chemin ni à reculer. Le gouvernement de Sofia le voudrait-il, il ne le pourrait pas, de même qu'il n'a pu empêcher la guerre. Le sentiment populaire n'admettrait pas qu'on pût prendre au jeu faire les populations affranchies par nos armes, et ce que je vous dis du peuple bulgare, je crois pouvoir en dire autant des sentiments des autres peuples balkaniques qui, étroitement alliés pour engager la guerre, sont déterminés à aller jusqu'au bout et jusqu'au but.

« Si l'Europe est disposée à accepter le principe de nos justes prétentions territoriales, nous serons très heureux et très fiers de la vin appuyer notre cause. Ce que nous lui demandons, c'est de nous permettre, de nous aider même, à donner à la question la solution rationnelle et radicale dont nous lui fournissons l'occasion.

« L'Europe elle-même a tout intérêt à cette solution radicale, qui en réglant d'une façon définitive le partage de la Turquie d'Europe, supprimera l'éternelle menace de la question d'Orient, le véritable danger pour son équilibre. Il ne faut pas renouveler la faute du congrès de Berlin, et par des demi-mesures, sous prétexte de maintenir l'équilibre, ajourner encore la liquidation finale à laquelle aspirent, dans une entière communion de vues, les alliés balkaniques. »

Congrès Républicain Socialiste

Paris, 2 novembre.

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. Salducci, maire de Lunel, délégué de l'Hérault.

On remarque parmi l'assistance de nombreux députés.

M. Zévaès, ancien député, donne lecture du rapport qu'il a été chargé de rédiger, au nom de la commission de législation nommée hier.

Le rapport constitue une déclaration publique du parti sur les diverses questions à l'ordre du jour à l'heure actuelle.

Il se prononce pour la défense énergique de l'école laïque, dût-on, pour cela, aller jusqu'au monopole.

Sur ce dernier point un long débat s'engage. Certains délégués demandent que le Congrès se prononce nettement pour ou contre le monopole, les autres préfèrent ajourner la question.

Finalement on décide, les délégués n'ayant aucun mandat terme à ce sujet, de remettre au prochain congrès la discussion du monopole de l'enseignement.

Le Congrès vote ensuite divers autres points de la déclaration : extension de la loi sur les assurances à l'invalidité et en chômage ; accession à la propriété des travailleurs par la création d'ateliers-travail ; protection de la petite industrie, du petit commerce et de la petite propriété rurale par l'organisation du Crédit industriel, commercial et agricole ; amélioration des travailleurs des champs par l'exclusion dans les contrats de métayage de clauses léonines.

Le Congrès décide, en outre, de mettre à l'ordre du jour de sa prochaine réunion l'étude complète du programme agraire du parti.

Au point de vue fiscal, le Congrès, suivant sa commission de législation, se prononce en faveur de l'impôt progressif sur le revenu. Une longue discussion s'engage sur le point de savoir si l'on doit insérer dans la déclaration un paragraphe réclamant l'abolition de l'héritage en ligne collatérale.

Cette question est renvoyée à l'étude des Fédérations.

Par contre, le Congrès décide l'insertion dans son programme d'un passage réclamant une révision totale du régime administratif.

La limitation du nombre des fonctionnaires et la suppression des rouages administratifs, reconnus inutiles.

La suite de la discussion est renvoyée aujourd'hui à neuf heures, pour la discussion du droit syndical et le statut des fonctionnaires.

Réunion de la Fédération des Amicales d'Instituteurs

Paris, 2 novembre.

Le bureau de la Fédération des Amicales d'Instituteurs et d'Institutrices s'est réuni aujourd'hui au siège social, pour s'occuper des projets de relèvement des traitements des instituteurs.

Au cours de la dernière assemblée, il avait été décidé qu'une circulaire serait envoyée à toutes les Amicales pour leur demander de soumettre au bureau le projet sur les traitements.

Le bureau a procédé aujourd'hui au classement.

M. Montjotin, président de la Fédération, a été chargé d'établir un rapport en s'inspirant des résolutions formulées à cet effet par les Amicales.

Le bureau de la Fédération a également arrêté l'action qu'elle entend mener auprès des pouvoirs publics et des parlementaires pour obtenir l'adoption de ces projets.

Au cours de le réunion, les membres du bureau ont enregistré les nouvelles ordres du jour qui approuvent l'attitude de la Commission permanente dans le conflit actuel entre le Gouvernement et les Syndicats d'instituteurs et regrettent les poursuites disciplinaires engagées contre les instituteurs syndicalistes.

DANS LA RÉGION

LILLE

FÉDÉRATION DOUANIÈRE

Les groupes lillois des trois Associations de la Fédération douanière organisent pour aujourd'hui 3 novembre leur banquet annuel qui aura lieu à une heure, Hôtel Delcourt, 39, rue de Tournai.

LE SPORT

La Lutte à l'Hippodrome de Lille

Aujourd'hui Adzuma Yama contre Boisnes ; Simonon contre Limousin ; Yourigoiru contre Fernandez ; Antonich contre Coquille le Terrassier ; Lemaire contre Notel le Bordelais ; Raoul de Rouen contre Hensch ; Pons contre Schackmann ; Klaus contre Jim Stasiac.

Klaus arrivera à 12 heures 35.